



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 novembre 1999**

**Chemin Communal de l'an 2000 - Acquisition de M. Bernard,  
secteur de Souché (section HM n° 71p)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99580

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Chemin Communal de l'an 2000 - Acquisition de M. Bernard,  
secteur de Souché (section HM n° 71p)**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations des terrains nécessaires à la réalisation du Chemin Communal de l'An 2000, M. et Mme BERNARD ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leur propriété (dans le secteur de Souché).

Cette emprise, partie d'un terrain d'agrément, dépendance d'habitation (et complémentaire à celle-ci), jouxte le ruisseau du Lambon et ouvre les droits à la moitié du lit. Elle est plantée de peupliers, frênes et noisetiers

Elle est inscrite en zone NDsi du Plan d'Occupation des Sols, cadastrée section HM n° 71 pour une superficie d'environ :

- 115 m<sup>2</sup> en façade du ruisseau
- 70 m<sup>2</sup> pour les droits immobiliers sur la moitié du lit du Lambon.

La surface exacte de l'emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre d'assurer la liaison entre l'impasse du Lambon et l'impasse du Ruisseau.

Le prix de la cession est de 15 250,00 Frs, décomposé comme suit :

- 7400,00 Frs pour le prix d'achat du terrain et les droits sur la moitié du lit du ruisseau,
- 7850,00 Frs à titre d'indemnité pour perte des plantations existantes.

Ce prix est conforme à l'estimation des Domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions ci-dessus énoncées, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître LEFORT.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908 231 2312.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)